

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 26 mars 2019 de 16 h 10 à 16 h 15.

SONT PRÉSENTS: M. Clifford Moar, chef

M. Jonathan Germain, vice-chef

M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef

M. Stacy Bossum, conseiller M. Patrick Courtois, conseiller M^{me} Élizabeth Launière, conseillère

M^{me} Christine Tremblay, directrice générale

M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENT:

M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Développement des relations humaines et administration
 - 3.1 Amendement nº 26 de l'entente financière 2018-2019 MSAC et Santé Canada
- 4. Levée de la réunion

1. <u>OUVERTURE DE LA RÉUNION</u>

Le chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Le chef Moar, procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault Appuyé de M^{me} Élizabeth Launière Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

3.1 AMENDEMENT N° 26 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2018-2019 MSAC ET SANTÉ CANADA

RÉSOLUTION Nº 7353

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficience, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Santé Canada;

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, et ce, jusqu'au 31 mars 2019 et qu'une nouvelle entente de financement sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2029;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 743 141 \$ pour l'année financière 2018-2019 se composant comme suit :

- Un financement fixe de 12 141 \$ pour l'analyse d'un concept et la faisabilité de développer un circuit d'animation multimédia;
- Un financement fixe de 206 000 \$ pour l'aménagement de toilettes adaptées dans les écoles;
- Un financement fixe de 525 000 \$ pour la réparation du complexe scolaire.

CONSIDÉRANT que Santé Canada désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 600 248 \$ pour l'année financière 2018-2019 se composant comme suit :

- Un financement global de 246 545 \$ pour les programmes suivants:
 - Infections respiratoires Tuberculose (TB);
 - Aide préscolaire aux autochtones sur réserve (PAPAR);
 - Agrément;
 - Stratégie fédérale lutte contre le tabagisme (SFLT);
 - Santé environnementale et publique (SEP);
 - o Équipe de mieux-être en santé mentale (EMEM);
 - Lutte contre l'abus d'alcool et des drogues (PNLAADA);
 - Santé environnementale;
 - Santé mentale et prévention du suicide (GE);
 - Lutte contre l'abus des solvants chez les jeunes (PLASJ);
 - Représentant en santé communautaire (RSC);
 - Pratique clinique et soins aux clients soins infirmiers (PCSC);
 - Santé maternelle et infantile (SMI);
 - Nutrition prénatale (PCNP);
 - Gestion de la planification e matière de santé Gouvernance (PGS).
- Un financement préétabli de 91 982 \$ pour le programme soins à domicile milieu et communautaire;
- Un financement souple de 235 940 \$ pour le Principe de Jordan;
- Un financement souple de 25 781 \$ pour Guérisseur traditionnel.

Page 3

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 26 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Santé Canada pour un montant total de 1 343 389 \$ pour l'année financière 2018-2019, faisant passer le total de l'entente 2016-2019 à 105 419 538.50 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget des revenus et des dépenses pour un montant de 1 116 844 \$ chacun, considérant les nouveaux financements inclus à cet amendement. Ces modifications n'ont aucun impact sur le déficit autorisé;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Stacy Bossum Appuyée de M. Jonathan Germain Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 15, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

Josée Buckell